

Chauffage : quelles émissions de CO₂ dans l'habitat ?

En trente ans, les émissions de GES (gaz à effet de serre) liées aux combustibles de chauffage ont nettement diminué : de 1,7 tonne d'équivalent CO₂ par personne au début des années 1980 à 1,2 t à la fin des années 2000. C'est ce qui ressort d'une récente étude de l'Insee. En moyenne annuelle sur la période 2005-2010, dans le résidentiel, les émissions de GES associées à la consommation des ménages français en combustibles ont totalisé 1176 kg d'équivalent CO₂, dont 596 kg pour le gaz naturel, 494 kg pour le fioul domestique, 60 kg pour le propane et le butane, 23 kg pour le charbon et 2 kg pour le bois. L'étude ajoute que la part des émissions dues au fioul a reculé au profit du gaz naturel : à la fin des années 2000, le gaz naturel est responsable de 24% des émissions de GES induites par la consommation des ménages en combustibles, contre 14% au début des années 1980. L'étude indique, par ailleurs, que le climat est "le principal déterminant" des fluctuations trimestrielles des émissions individuelles de GES liées au logement. Parmi les différentes mesures envisagées (jours de gel, écarts aux normales saisonnières...), les degrés jours unifiés ont le pouvoir explicatif le plus important, précise-t-on à l'Insee. Les degrés jours unifiés cumulent le nombre de degrés inférieurs à 18°C par jour. Pour des températures inférieures à 18°C, une baisse de 1°C en moyenne sur un trimestre entraîne une hausse de 1,8% des émissions. Les précipitations amplifient cet effet puisqu'un centimètre de pluie supplémentaire entraîne une hausse d'émissions de 0,6%.

Chauffage : quel marché d'ici 2020 en Alsace ?

En Alsace, 16 900 installations de chauffage devraient être remplacées chaque année d'ici 2020, prévoit une récente étude de l'organisme inter-régional Trion sur le marché alsacien. Le gaz et le fioul resteront les installations les plus demandées, mais leur part respective baissera de 3% par an. Et l'électricité, de 7%. Le solaire devrait connaître une croissance passant de 2% de la part des installations en 2009 à 8% des installations remplacées en 2020. L'étude ajoute que le remplacement des installations de chauffage sur la période 2012-2020 devrait susciter un chiffre d'affaires de près de 430 millions d'euros en Alsace. 63% de ce chiffre serait généré par le gaz et le fioul, 32% par les EnR, précise l'étude, qui indique également que, en matière d'installations remplacées, le secteur des maisons individuelles sera "légèrement plus propice" que celui des logements collectifs, à 51% des installations et du chiffre d'affaires. En 2020, les énergies fossiles représenteront 66% de la consommation alsacienne en énergie finale pour le chauffage et l'ECS (contre 75% en 2011), le chauffage électrique 8% (contre 12%) et les EnR 26% (contre 14%).

Toujours selon cette étude, voici en pourcentage quelle sera la répartition du nombre d'installations de chauffage remplacées annuellement sur les années 2012-2020 : fioul 29%, gaz 34%, électricité 13%, PAC 9%, chauffage urbain 2%, biomasse 4%, solaire 8%, cogénération 3%. D'autre part, voici quel sera en moyenne le marché annuel des installations de chauffage remplacées sur cette période 2012-2020 :

- nombre : 8 629 (≤ 25 kW) en individuel (180 m²), 8 291 (26 à 100 kW) en collectif (1250 m²),
- marché (en millions d'euros) : 218 (≤ 25 kW, 180 m²), 210 (26 à 100 kW, 1250 m²).

Rénovation énergétique compliquée dans les copropriétés ...

Dans les copropriétés, selon une récente étude du Bipe, les propriétaires occupants font plus de changements du système de chauffage (10%) que les propriétaires bailleurs (6%). Et 36% des propriétaires occupants envisagent des travaux de rénovation énergétique au cours des cinq prochaines années (contre 26% des propriétaires bailleurs). L'étude révèle également que les BET et les installateurs sont consultés dans respectivement 71% et 60% des cas par les syndicats à la recherche de conseils pour une rénovation énergétique. Et dans 32% et 39% des cas par les copropriétaires.

Constatant que le marché de la rénovation énergétique des copropriétés reste "embryonnaire", et prévoyant que, si les choses restaient en l'état, le gain d'énergie dans les copropriétés ne serait que de 15% entre 2010 et 2020, donc très loin des objectifs du "Grenelle", le Bipe juge qu'un "fort travail pédagogique" est à engager, "passant notamment par les bureaux d'études thermiques et les entreprises de chauffage". Le Bipe pense aussi que des CPE, permettant des rénovations globales dans les copropriétés, doivent être "encouragés" par les pouvoirs publics, "avec ou sans la participation de tiers investisseurs". Le Bipe insiste aussi sur la "nécessité de développer des solutions adaptées au cas des copropriétés", en particulier des "bouquets d'offres" qui répondent aux attentes des différents types de copropriétés. Le Bipe recommande, d'une façon générale, une "adaptation des aides publiques au contexte spécifique des copropriétés", ainsi qu'une amélioration de l'information des copropriétaires et des syndicats.